Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

L’aide alimentaire portée par les CCAS

13/12/2024

Étude réalisée avec le soutien financier de :

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

PACTE DES SOLIDARITÉS

Martial Beyaert – Président de l'UDCCAS du Nord

udccas
Nord Union Départementale
des Centres Communaux d'Action Sociale

Paul-Marie Claudon – Préfet à l'égalité des chances

udccas
Nord Union Départementale
des Centres Communaux d'Action Sociale

Déroulé de la présentation

Contexte, méthodologie et cadre de l'étude

Partie 1 – Préfigurations d'un diagnostic territorial de l'aide alimentaire

Partie 2 – L'aide alimentaire sous l'angle des coordinations

Partie 3 – Mieux manger, mieux compter – réflexions pour une meilleure articulation de l'offre et de la demande

Conclusion et enjeux

Introduction

udccas
Nord Union Départementale
des Centres Communaux d'Action Sociale

Contexte dans lequel l'étude s'inscrit

- L'aide alimentaire**,** bien que facultative pour les CCAS**,** est une de leurs modalités d'intervention historique et se retrouve chez la quasi-totalité d'entre eux (+90%)

- 2023 a particulièrement été marquée par un contexte inflationniste alimentaire : +11,9% par rapport à 2022 *(+40% pour les carottes, +23 % pour le lait demi-écrémé, + 21 % pour l'huile d'olive, + 20,4 % pour le riz)*

- Hausse des coûts de l'énergie ayant eu un impact fort sur les budgets des ménages

- Des politiques publiques déclinées localement intervenant sur l'alimentation : PAT, AAP Mieux manger pour tous, Pacte local des solidarités…

- Une étude qui se concentre sur les pratiques des CCAS, besoin d'aller plus loin pour vision exhaustive de l'offre d'aide alimentaire à l'échelle départementale

Méthodologie de l’étude

- Etat de l’art bibliographique
- Benchmark des règlements d’aide facultatives des CCAS
- Analyse de données : publiques et d’activité des CCAS (notamment inspiré des travaux d’Obso’Alim 34 et de l’UDCCAS 33)
- 39 entretiens réalisés : travailleurs sociaux, chefs de service, directeurs, élus
- Questionnaire : 104 CCAS répondants

- Sémantique : recourants vs bénéficiaires et précarité alimentaire

Détail des entretiens

Les entretiens avec les CCAS ont été menés dans :

- **6 villes** <5000 habitants
- **14 villes** <> 5000-20 000 habitants
- **15 villes** >20 000 habitants

Centres sociaux rencontrés

- **1 centre social** Ville d'environ 10 000 habitants
- **1 centre social** Ville d'environ 100 000 habitants

Types de communes



urbaines

rurales ou semi-rurales

2 MNS rencontrées

couvrent plusieurs communes du département

Au total

- **3 CCAS** Avesnois
- **8 CCAS** Valenciennois
- **6 CCAS** Flandres
- **4 CCAS** Douaisis
- **1 CCAS** Cambrésis
- **13 CCAS** MEL

udccas Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Rappel missions CCAS

La loi NOTRe permet aux villes de -1500 habitants de maintenir ou non leur CCAS

Missions obligatoires :

- Domiciliation
- Accueil social
- Instruction des aides sociales légales
- Constitution d'une politique sociale facultative, devant se baser sur une Analyse des besoins sociaux

Une aide alimentaire protéiforme :

- Bons alimentaires/ chèques d'accompagnement personnalisé
- Distribution de colis
- Epicerie sociale
- Dispositifs « innovants »
- Actions alimentaires ne relevant pas de l'aide alimentaire : repas de noël, colis de noël, portage de repas au domicile, etc.

Synthèse des différentes formes d'aides

ÉPICERIES	• Libre choix pour le recourant • Prix attractifs pour le recourant • Lieu ressource pour le développement d'actions (ateliers)	• Peu de diversité de produits • Coûts conséquents dans l'achat et la gestion quotidienne des produits • Lieu estampillé « social » (sauf format mixte)
CAP ET BONS ALIMENTAIRES	• Permet une libre consommation du recourant • Peu de contraintes logistiques • Permet d'assurer un suivi des postes de dépenses	• Produits achetés à prix coutant dans les commerces + Tous les commerces n'acceptent pas les CAP • Financement d'un opérateur tiers pour les CAP • Nécessite une régie
COLIS ALIMENTAIRES	• Don direct de denrées au recourant • Coûts d'acquisition de certains produits relativement faible (dispositifs spécifiques, opportunités de partenariats) • Regard exhaustif sur les denrées distribuées	• Acquisition des produits complexe dans un esprit de qualité et de proximité • Gestion logistique lourde • Toutes les denrées ne seront pas consommées par le recourant au regard de son équipement

Panorama général

Pour le panel de 104 CCAS ayant répondu l'étude, le budget d'aides facultatives représente **8 015 062 euros dont 49% de fléchés strictement sur l'aide alimentaire directe** (soit **environ 4 millions d'euros**)

L'engagement financier global est plus élevé dans la réalité, le chiffre de 8 015 062 euros ne prenant pas en compte :

- Les moyens humains pour dispenser l'aide alimentaire
- Les coûts logistiques ainsi que ceux de gestion et d'entretien des locaux
- Les subventions versées aux associations
- Le coût des services de portage de repas, du buffet des aînés, des colis de Noël, etc.

Ces dimensions n'ont pas pu être documentées de manière fiable car tous les CCAS ne disposent pas des moyens pour les mesurer finement. Ce chiffre renvoie uniquement au **coût de l'aide directe, « quotidienne », apportée par les CCAS aux citoyens dans le besoin.**

Partie 1 – Préfigurations d'un diagnostic territorial de l'aide alimentaire

udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

La pauvreté en France

Quelques CHIFFRES

9,1 millions
de personnes
vivent sous le seuil de pauvreté
INSEE 2022



soit 14,4%
de la population française

31,3%
des étudiants
vivent en-dessous du seuil de pauvreté
INSEE 2019

7,6%
des retraités
vivent en-dessous du seuil de pauvreté
INSEE 2019

1/5 enfant (-18 ans)
vit au sein d'une famille pauvre
INSEE 2019

33,6%
des personnes vivant dans une famille monoparentale
sont pauvres
soit 2,4 X plus que dans l'ensemble de la population
INSEE 2019

Le taux de pauvreté augmente
+ 0,9 point en 2021
13,6 % ➡ 14,5 %

L'intensité de la pauvreté s'accroit
passant de 18,7 % en 2020 à 20,2 % en 2021

udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Données sur les publics de l'aide alimentaire

75% Des recourants à l'aide alimentaire ont un niveau de vie inférieur à 40% du niveau de vie médian (IPSOS, Secours Populaire, INSEE 2021)

39% Des personnes percevant moins de 1200 euros par mois sautent des repas pour raisons financières (CSA 2022)

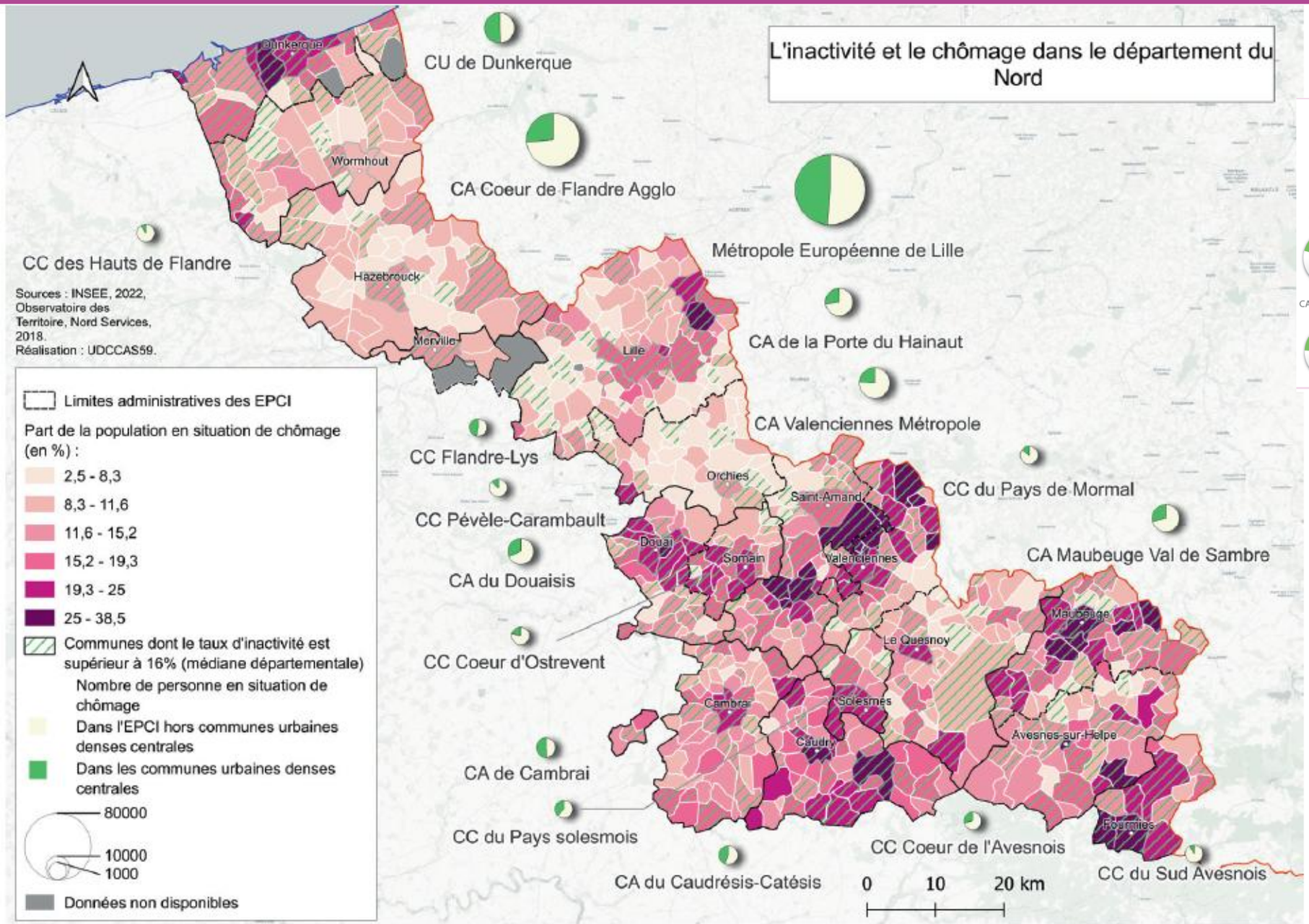
50% Des personnes bénéficiant des denrées de l'aide alimentaire (par l'intermédiaire d'associations distributrices) vivent dans le parc social (CSA 2022)

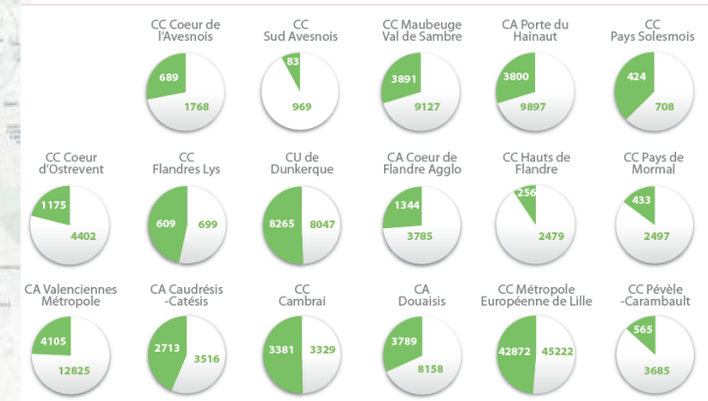
31% Des bénéficiaires du réseau des banques alimentaires sont des familles monoparentales (CSA 2022)

90% Des cheffes de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sont des femmes (contre 82% des familles monoparentales de manière générale)

71% Des personnes répondants à l'enquête CSA 2022 sont des femmes, soulignant le fait qu'elles portent la question de la réponse aux besoins alimentaires du ménage (CSA 2022)

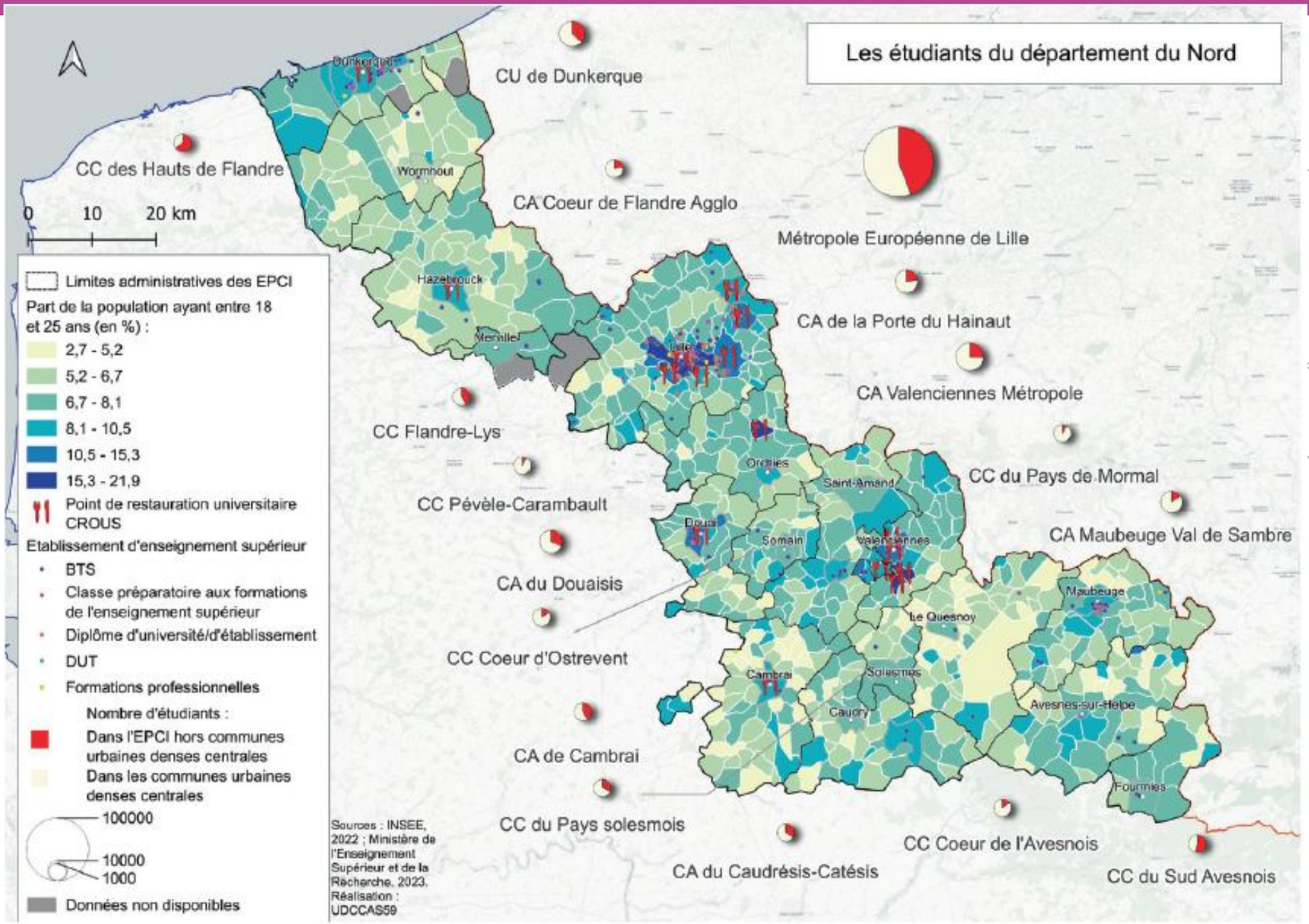
Regard départemental sur les publics en risque de précarité alimentaire (les personnes inactives)

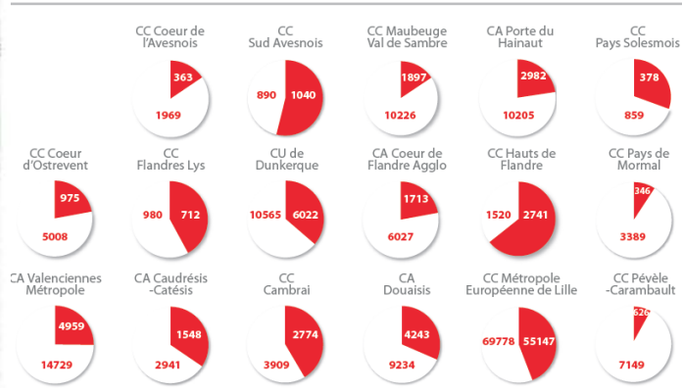




udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Regard départemental sur les publics en risque de précarité alimentaire (les étudiants)





udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Un indice pour identifier les territoires en risque de précarité alimentaire

Création d'un indice agglomérant 5 indicateurs (cartographiés également individuellement), qui se divise en 3 volets :

Le volet économique, représenté par la médiane de revenu disponible par UC.

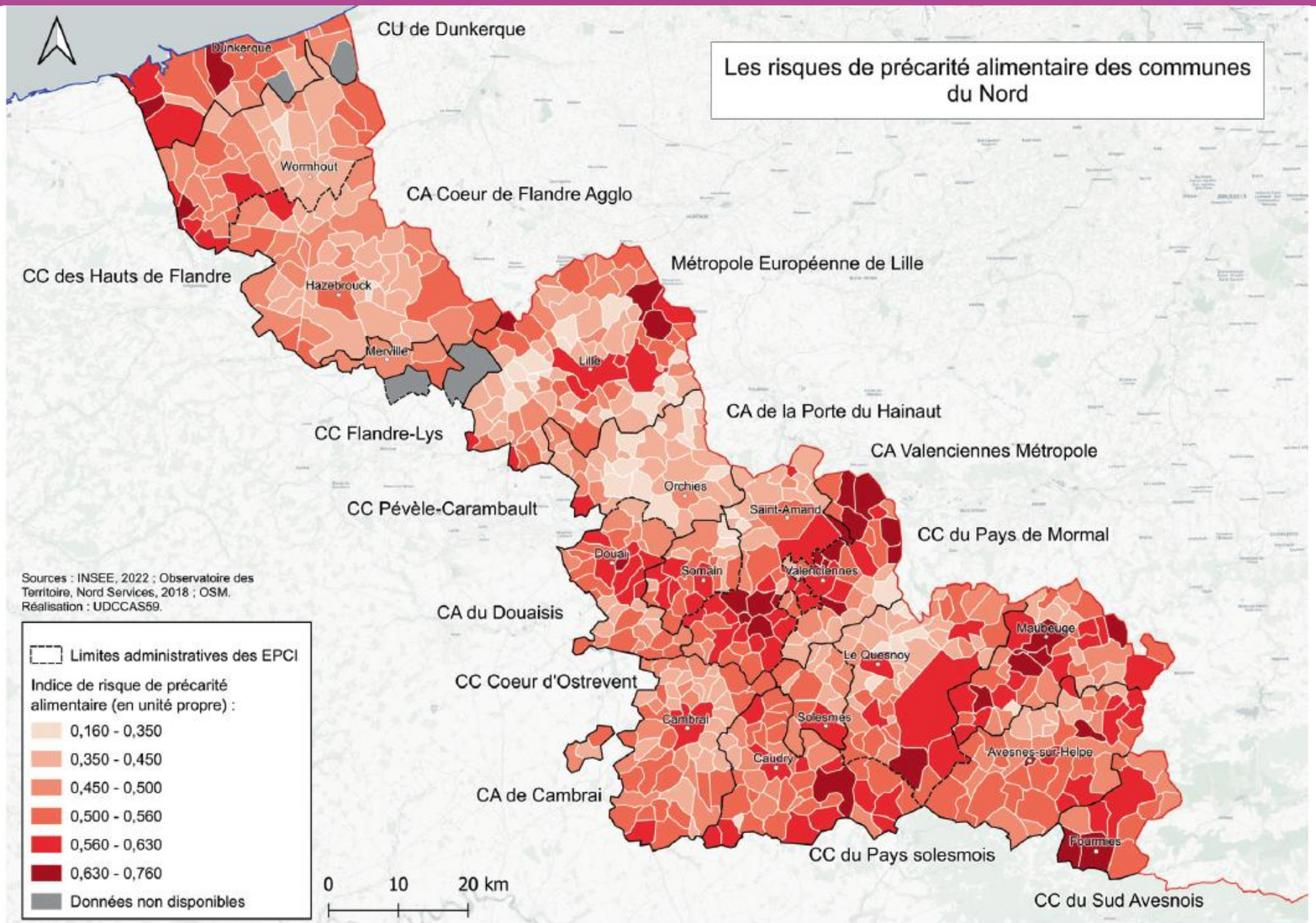
Le volet social, représenté par 3 catégories de population spécifiques : les personnes retraitées, les étudiants et les familles monoparentales.

Le volet cadre de vie, représenté avec la distance moyenne de chaque commune à la commune-centre de sa ZE

L'indice composite reprend la méthode « Min - max » qui permet d'ordonner les données selon une échelle commune. Cette approche a été privilégiée à une approche par centiles, cette dernière ayant tendance à lisser les spécificités territoriales (ex: villes étudiantes)

De nombreux indicateurs ont été abandonnés en cours de recherche car inadaptés à la méthodologie (échelle de la donnée, incohérence du jeu de données, secret médical)

Un indice pour identifier les territoires en risque de précarité alimentaire



udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Un territoire à potentiels, mais aussi à risques

Atouts

- Des concentrations de plusieurs typologies de publics sur les territoires urbanisés
- Des écosystèmes partenariaux et logistiques existant
- De nombreuses politiques publiques intervenant auprès des publics en situation de précarité

Faiblesses

- Concentration de la pauvreté dans certaines zones peu dotées en solutions de mobilité
- Risques d'isolement pour des personnes de +60 ans dans les milieux ruraux

Opportunités

- Densité d'acteurs, particulièrement sur la MEL
- Des tentatives de coordinations sur lesquelles capitaliser
- Renforcement du maillage associatif et public
- Développement de partenariats auprès des producteurs locaux

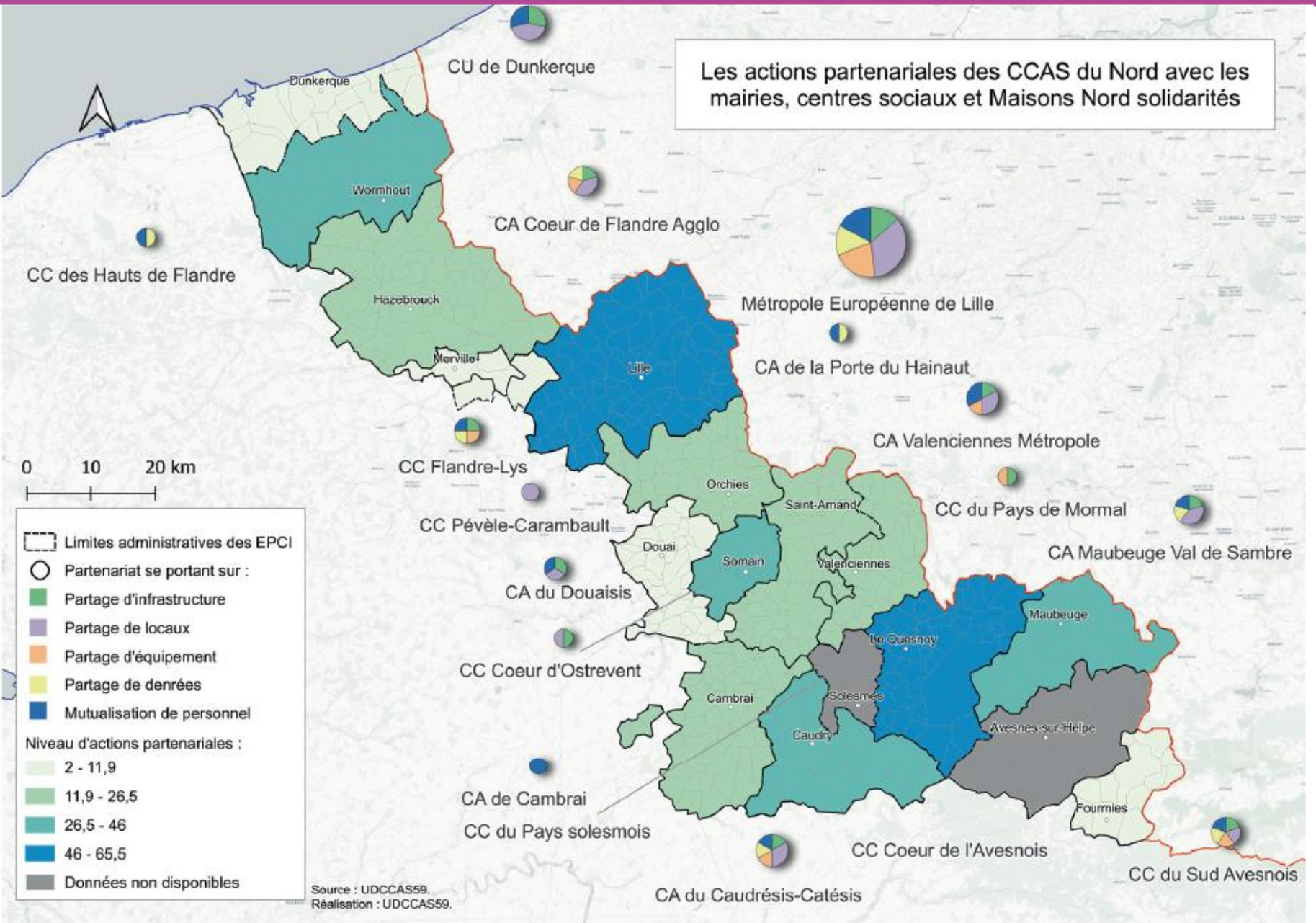
Menaces

- Diversité d'acteurs présentant des logiques différentes
- Le bassin minier identifié comme territoire particulièrement à risque
- Une faible dotation de l'offre en services publics et en présence associative sur les territoires ruraux

Partie 2 – L’aide alimentaire sous l’angle des coordinations

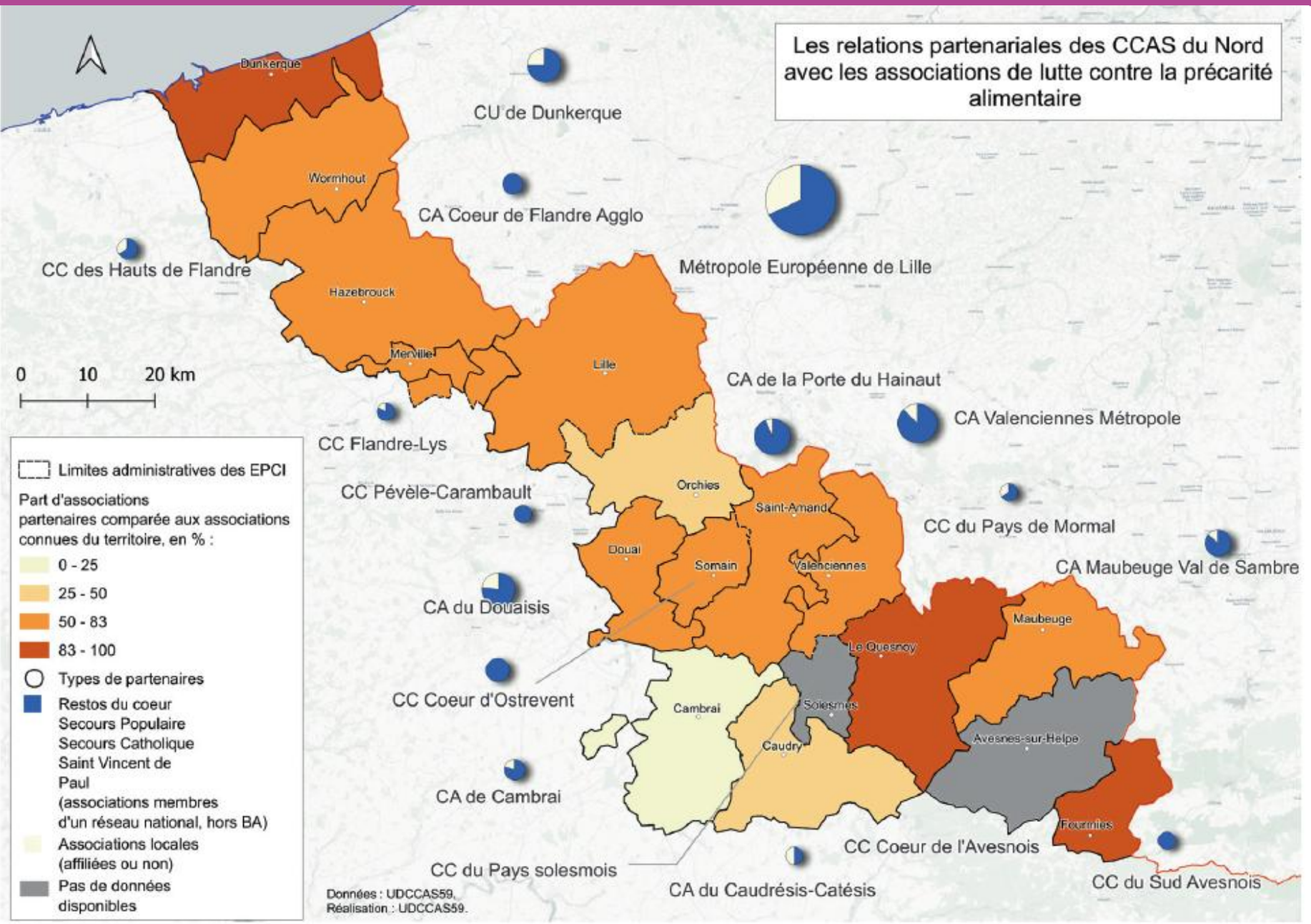
udccas
Nord Union Départementale
des Centres Communaux d'Action Sociale

Cartographie partenariats CCAS-MNS-CS



udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Cartographie partenariats CCAS - associations

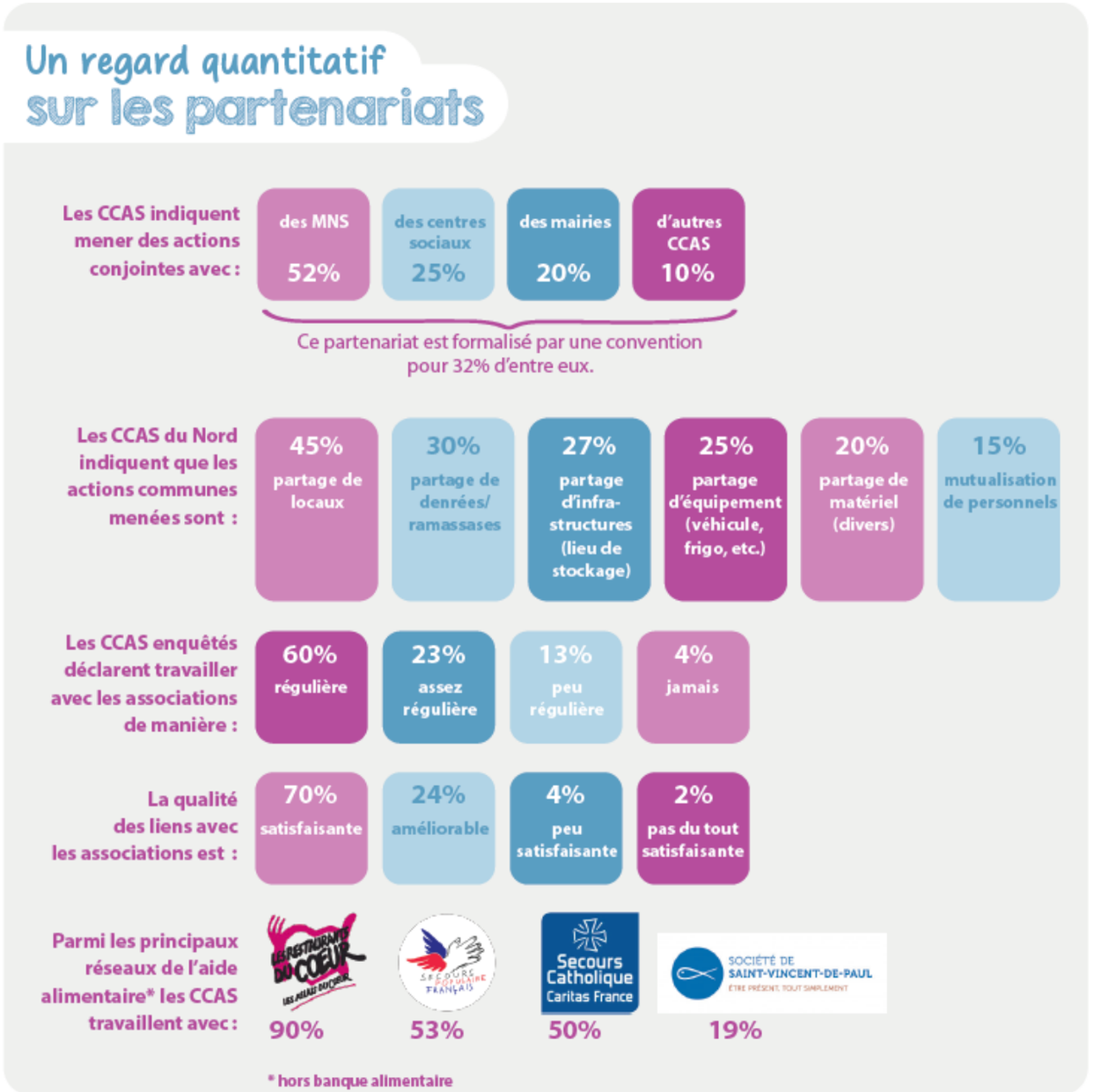


udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Formes, enjeux et effets du partenariat

- Une aide alimentaire qui s'inscrit de plus en plus dans un contexte économique tendu *(basse de financements, hausse des demandes de la part du public, politiques « antigaspi » des supermarchés)*
- Ce contexte économique et social a des conséquences empiriques, notamment en termes de concurrence entre les acteurs (AAP, ramasses)
- Certains CCAS, notamment ceux des villes les plus peuplées, disposent d'un poste dédié à la coordination relatif à l'aide alimentaire (26% des répondants)
- Cette coordination peut avoir des effets variés :
 - Organiser des groupes de travail qui permettent de développer des outils communs
 - Mutualiser les moyens humains et matériels
 - Elaborer des supports de communication à destination du public
 - D'offrir la possibilité à l'ensemble des acteurs sociaux du territoire d'instruire une aide alimentaire au nom du CCAS, sans avoir à y renvoyer le recourant
 - Alimenter le Soliguide
 - Dans certaines villes, la coordination initiée par le CCAS a également permis à des associations qui ne travaillaient pas ensemble de créer des projets communs

Regard quantitatif sur le partenariat



26% des CCAS enquêtés déclarent qu'il existe des instances spécifiques de coordination avec les autres structures de l'aide alimentaire

58% des CCAS enquêtés estiment qu'une **meilleure coordination** est nécessaire

68% des CCAS enquêtés financent des associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire; pour un montant total de 327603 euros

udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Synthèse des relations partenariales

3 types de relations entre CCAS et acteurs alimentaires se dessinent :

- **Coopération et échange**
- **Existantes mais peu formalisées**
- **Conflictuelles ou inexistantes**

- Aucune tendance territoriale ne s'est dégagée en termes de relations partenariales, il semblerait que celles-ci soient impactées par : l'historique social territorial, l'existence d'un conventionnement et surtout par les relations interpersonnelles
- Parmi les **vecteurs d'amélioration du partenariat**, sont identifiés:
- La formalisation du partenariat
- La facilitation de l'interconnaissance entre structures
- Les immersions partagées
- Les ateliers co-portés
- La création d'une instance de **coordination**

Partie 3 – Mieux manger, mieux compter – réflexions pour une meilleure articulation de l'offre et de la demande

Une offre alimentaire devant s'adapter aux pratiques des recourants

- **Constat**: une offre contrainte par les possibilités d'approvisionnement

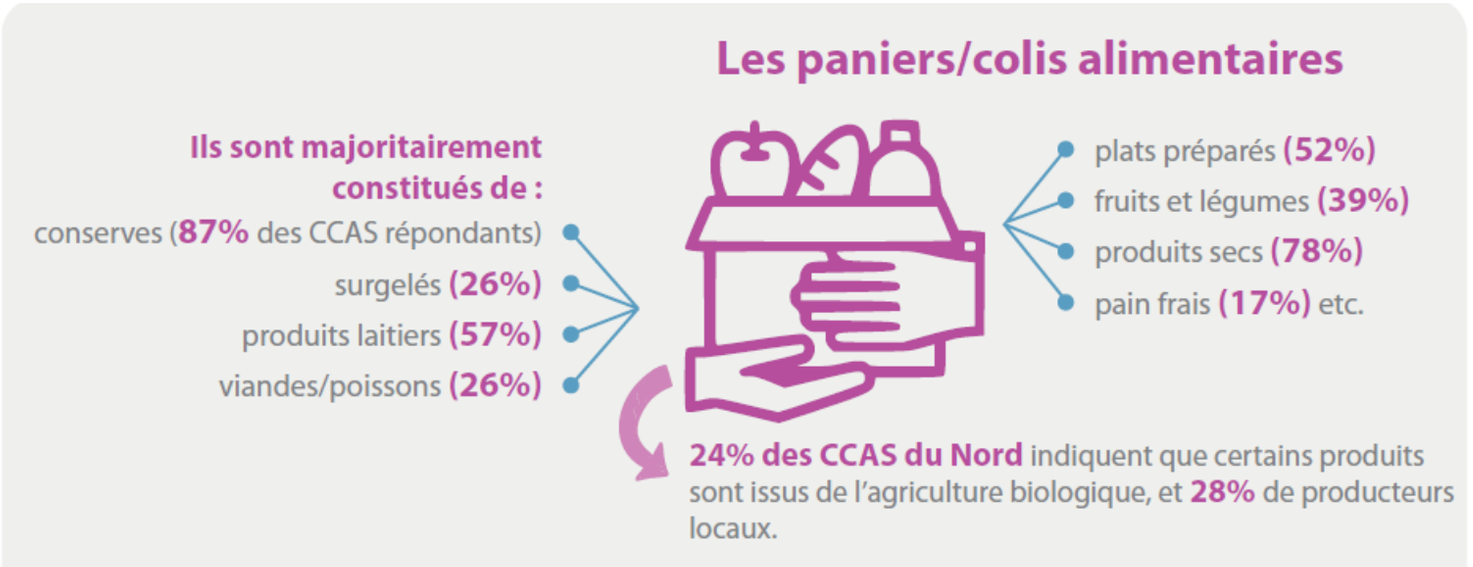
Les réponses au questionnaire indiquent que les principaux postes dépenses des CAP sont :

24% pain frais	32% boissons sucrées	36% produits surgelés	40% produits transformés	44% plats préparés	48% produits laitiers
52% fruits et légumes	56% produits secs	64% produits d'hygiène	64% boites de conserves	64% produits sucrés/salés	68% viande/ poisson

- **Constat** : tous les types de publics ne semblent pas consommer de la même manière; des variables semblent émerger :

- **Territoriales**
- **Culturelles**
- **Générationnelles**

Qualité, proximité des denrées et accompagnement



La distribution de denrées de qualité soulève plusieurs enjeux :

- Sources d'approvisionnement locales (pérenniser les partenariats ayant émergé pendant la crise COVID, développement de circuits courts accompagnés par le CCAS)
- Logistiques (acheminement, stockage, traçabilité)
- Financiers

Une fois distribuées, les denrées ne sont pas toujours consommées (méconnaissance des recettes, transport, absence d'ustensiles, etc.). Les ateliers cuisine sont un moyen efficient de s'assurer de la consommation des denrées distribuées, soulignant le besoin de fonction d'animation dans l'aide alimentaire

udccas Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Modalités d'accès à l'aide alimentaire en CCAS

QUELLES CONDITIONS D'ACCÈS À L'AIDE ALIMENTAIRE

Pour avoir accès à une aide alimentaire, les personnes en situation de précarité rencontrent d'abord un agent social qui « étudie » leur budget, et calcule-leur « reste à vivre »[16].

Pour dispenser une aide alimentaire :

79% des CCAS du Nord utilisent le calcul d'un reste à vivre

24% d'entre eux ont indexé le calcul de leur reste à vivre sur l'inflation

10.20€ moyenne du reste à vivre pour accéder à une épicerie solidaire

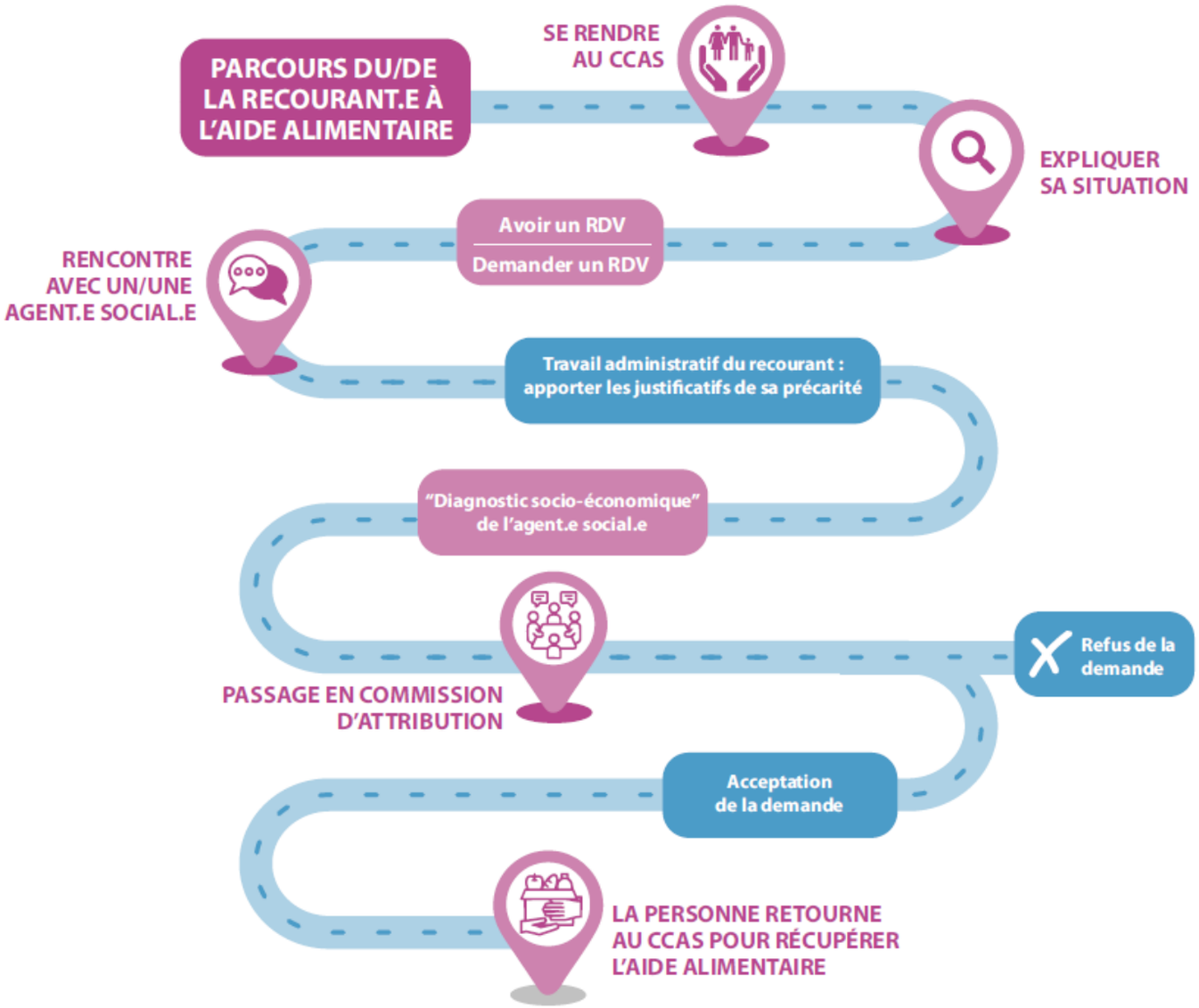
Détail des catégories prises en compte dans le calcul du reste à vivre

RESSOURCES	CHARGES	
• Salaires et autres revenus • Prestations sociales et familiales • Retraites et allocations vieillesse • Allocation logement • Autres revenus (fonciers, enfants ou autre personne vivant au domicile)	• Factures d'énergie • Pensions alimentaires versées • Charges locatives ou des copropriétés • Assurances (habitation, automobile, complémentaires…) • Mutuelle • Impôts	• Mensualités de remboursement de crédit • Téléphonie et internet (Max 2 abonnements par famille) • Frais de cantine • Frais de garde d'enfants • Remboursements d'indus ou plan d'apurement

Constat d'un manque d'**harmonisation des pratiques de mesure d'éligibilité**, **notamment en termes de RAV** (entre CCAS et entre CCAS et associations); mais l'harmonisation est-elle souhaitable?

udccas Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Circuit de la demande et non-recours



La honte conduit souvent à ne pas recourir à l'aide alimentaire

Vous avez indiqué ne pas avoir bénéficié d'aide alimentaire. Pourriez-vous préciser pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)



Source : CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, novembre 2022.
Champ : Population en précarité alimentaire de 15 ans et plus, ayant répondu ne pas fréquenter l'aide alimentaire (n=249)
Lecture : 35% des personnes en précarité alimentaire ne fréquentant pas l'aide alimentaire citent comme raison « vous n'aviez pas droit à cette aide ».

udccas
Nord Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Aide alimentaire et accompagnement budgétaire

Éléments de contexte

- Tension entre l'injonction à participer et le volontariat : quel modèle suivre?

- Pour lutter contre le non-recours à l'aide alimentaire, harmoniser logique de contrôle de l'usage des fonds publics et réponse aux besoins des usagers

- Des pratiques de consommation des ménages populaires parfois en contradiction avec les préconisations des politiques publiques et des travailleurs sociaux

Conclusion

Conclusion

- L’aide alimentaire n’est pas un besoin toujours exprimé directement par les usagers, elle vient en complément d’un accompagnement plus général

- Une aide alimentaire en constante évolution : en termes de besoins exprimés par les recourants (évolution des publics sollicitant le CCAS), en termes de coûts (revalorisations salariales suite à la crise Covid, explosion du prix des denrées en 2023-2024) et en termes d’opportunités territoriales (certaines sources d’approvisionnement se tarissent)

- De nombreuses opportunités de travail partenarial face aux besoins croissants

Enjeux

- Adapter l'aide au public bénéficiaire et aux circuits cours d'approvisionnement
- Innover sur les modes de distribution, notamment pour toucher les publics peu mobiles
- Moduler l'échelle et le portage de la coordination à la configuration territoriale
- Simplifier les démarches administratives: pour favoriser les partenariats et pour lutter contre le non-recours
- Favoriser le lien entre professionnels des CCAS et bénévoles associatifs
- Faciliter l'accès aux ustensiles de cuisine

Questions et temps d’échanges

Merci pour votre attention !

udccas
Nord Union Départementale
des Centres Communaux d'Action Sociale